



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 6 124 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a exigé l'installation de compteurs intelligents pour l'ensemble des Québécois, dont le principal avantage est de ne nécessiter aucune relève manuelle;

CONSIDÉRANT QUE des clients ont choisi l'option de retrait de la nouvelle mesure, soit le refus de remplacer leur compteur actuel, et qu'ils doivent payer des frais additionnels de 5,00 \$ par mois pour assurer la relève manuelle;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec revendique des hausses tarifaires pour ses abonnés résidentiels plus élevées que la moyenne du coût de la vie, et ce, depuis plusieurs années;

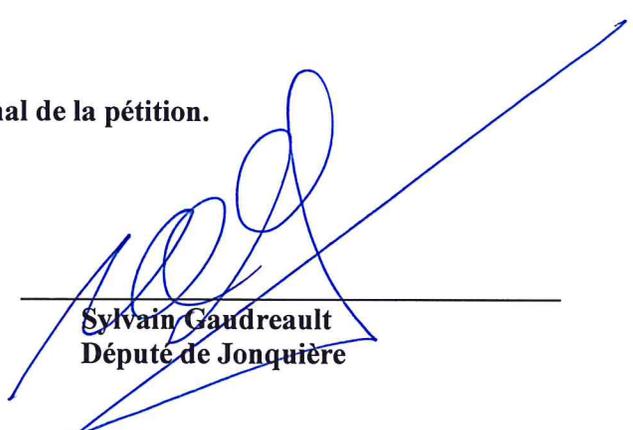
CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a amassé 67 millions de dollars engendrés par de la surfacturation des frais de relève, alors que l'un des motifs invoqués pour le changement de compteur était justement de ne plus facturer de frais de relève, sauf pour les compteurs inchangés;

CONSIDÉRANT QUE 300 000 Québécois éprouvent de la difficulté à payer leur facture et doivent conclure des ententes de paiement, un triste record cette année;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, citoyens et citoyennes du Québec, demandons que le gouvernement actuel exige qu'Hydro-Québec rembourse les Québécois pour la surfacturation demandée depuis l'installation des compteurs intelligents. Nous demandons également que la double facturation des clients résidentiels cesse immédiatement. Finalement, nous exigeons que la société d'État soit soumise à la Loi sur la protection du consommateur et que les citoyens disposent de recours en cas d'insatisfaction ou de litige.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Sylvain Gaudreault
Député de Jonquière

1-09-2015
Date de signature de l'extrait